

AFFAIRE N°17/5 - Passation de contrat avec Monsieur GOBALRAJA Francis (circuit Brûlé Saint-Denis) - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts pour la période comprise entre le 1er mars 1976 et août 1976.

ELEVES SUBVENTIONNES PAR L'EDUCATION NATIONALE

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte-tenu de l'augmentation des effectifs à la rentrée de mars 1976, je vous demande de m'autoriser à passer des avenants modifiant ceux du 30 décembre 1975 approuvés le 23 février 1976.

D'autre part, à la suite de la séparation des associés de la Société TRANS-NORD, Monsieur GOBALRAJA Francis a repris l'exploitation des lignes LE BRULE/ST.FRANCOIS/ST.DENIS. Je vous demande de m'autoriser à passer un contrat avec cet entrepreneur pour le transport de 319 élèves.

Le nombre d'élèves se répartit comme suit :

	: Avenant	: Avenant	: TOTAL
	: 1975	: 1976	:
Circuit N°2 - M. SAUTRON Raphaël	: 450	: -	: 450
Circuit N°3 - TRANS TAX (Bois de Nèfles)	: 288	: 5	: 293
Circuit N°4 - Mme ZANEGUY Emmanuel	: 269	: -	: 269
Circuit N°5 - RAPID-TRANSPORTS	: 168	: -	: 168
Circuit N°6 - M. MOUTOUSSAMY Emile	: 178	: 3	: 181
Circuit N°7 - DIONY-TRANSPORTS	: 202	: -	: 202
Circuit N°8 - S.T.U.D.	: 685	: 61	: 746
Circuit N°9 - TRANS TAX (Commune Prima)	: 17	: -	: 17
Circuit N°10 - SETCOR	: 40	: -	: 40
			: 2 366

La dépense correspondante supportée par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65 % et 35% sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 du budget communal - article 6 455.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. PICARD - Pour le secteur de la Rivière, il faudrait que le nombre de passagers et les horaires soient respectés, et que le ramassage scolaire soit prioritaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.